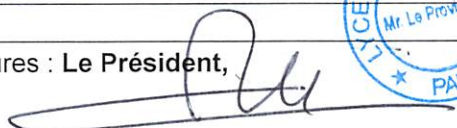


**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 Février 2020**

Année scolaire : 2019-2020	Quorum : 15
Numéro de séance : 03	Nombre des présents : 0024
Date de convocation : 27/01/2020	Nombre d'absents excusés : 002
Présidence de : M ROTTIER ERIC	Début de la séance à : 18h06

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				désignation	N°
ORDRE DU JOUR					
Présentation du PV des CA du 5 et 28 novembre 2019					
LYCEE LOUIS BARTHOU					
Actions / Projets 2019-2020					
<ul style="list-style-type: none"> Classement des projets arts plastiques à proposer à la collectivité 	VOTE		2019-20/ 23		
<u>Conventions</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat proposées aux lycéens au sein du collège Pierre Emmanuel à Pau 	VOTE		2019-20/ 28		
<ul style="list-style-type: none"> Convention d'adhésion «AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GESTION PERENNE DES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEE » 	VOTE		2019-20/ 24		
<ul style="list-style-type: none"> CONTRAT de PRET de Matériel Pédagogique Adapté à usage individuel - mise en œuvre des mesures d'application du plan HANDISCOL 	VOTE		2019-20/ 25		
<u>Budget 2020</u>					
1. Signature donnée au chef d'établissement de valider toute convention à caractère pédagogique, sans incidence financière et mise à disposition de locaux dans le respect du principe de spécialité qui prévaut pour les EPLE, année scolaire 2019-2020	VOTE		2019-20/ 27		
2. Décision Budgétaire Modificative pour vote : répartition complémentaire des crédits collectivité DGF 2020	VOTE		2019-20/ 26		
<u>Préparation de la rentrée 2020</u>					
1. Information sur le dialogue de gestion RH avec la Région Nouvelle Aquitaine					
2. Propositions de créations et de suppressions de postes d'enseignants	VOTE VOTE		2019-20/ 29 2019-20/ 30		
QUESTIONS DIVERSES*					

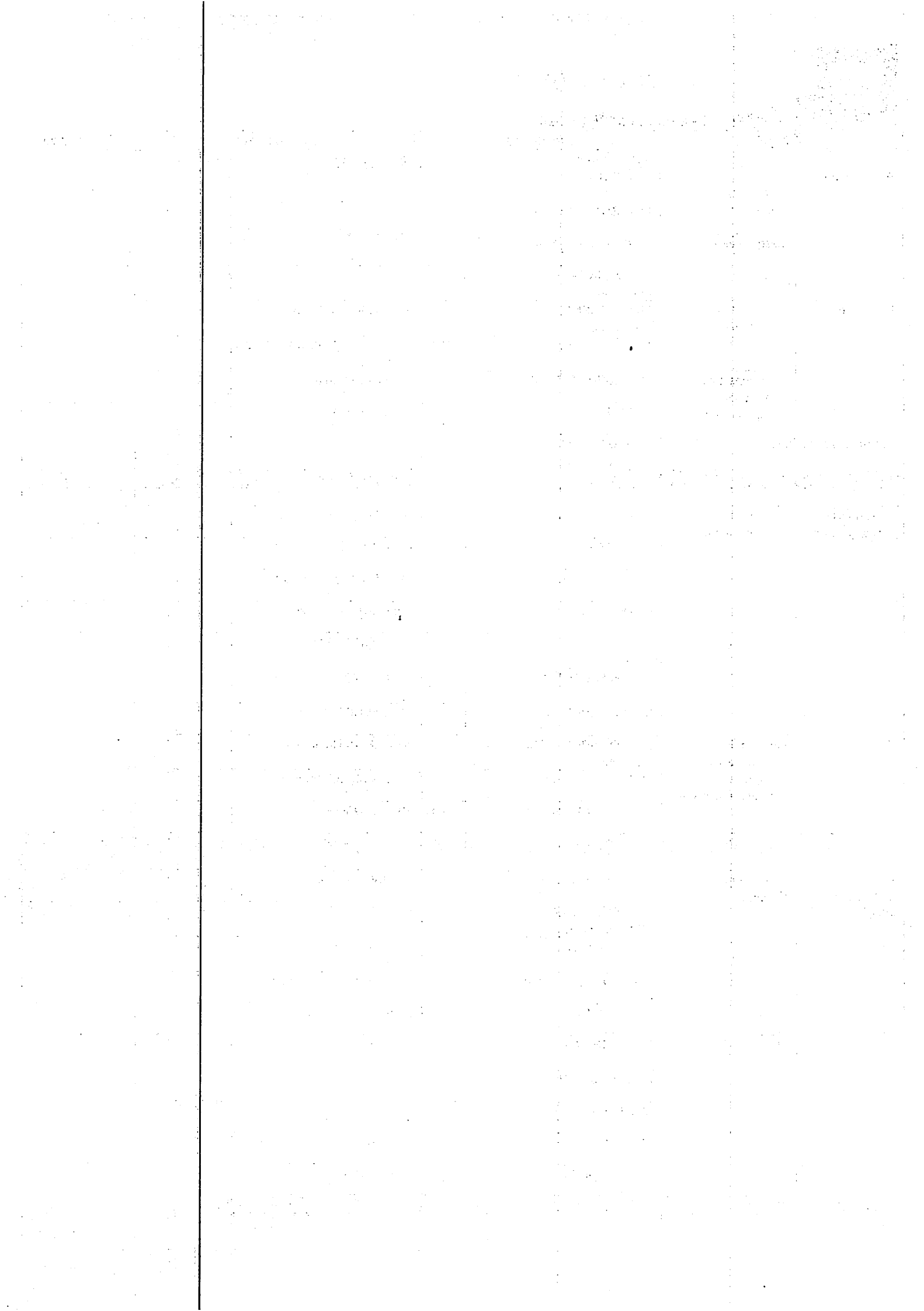
Signatures : Le Président,




Le Secrétaire,

Vertical line on the left side of the page.





RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation de l'ordre du jour**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente l'ordre du jour.

2. Présentation/contexte

L'ordre du jour complété avec les questions diverses professeur, FCPE et BPE est approuvé à l'unanimité.

3. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

- **Adoption du procès verbal du CA du 5 novembre 2019**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente le PV du CA de la séance du 5 novembre 2019

2. Présentation / contexte

3. Commentaires / débat

4. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 05/11/2019

Pour 24

Abstention : 0

Contre : 0

- **Adoption du procès verbal du CA du 28 novembre 2019**

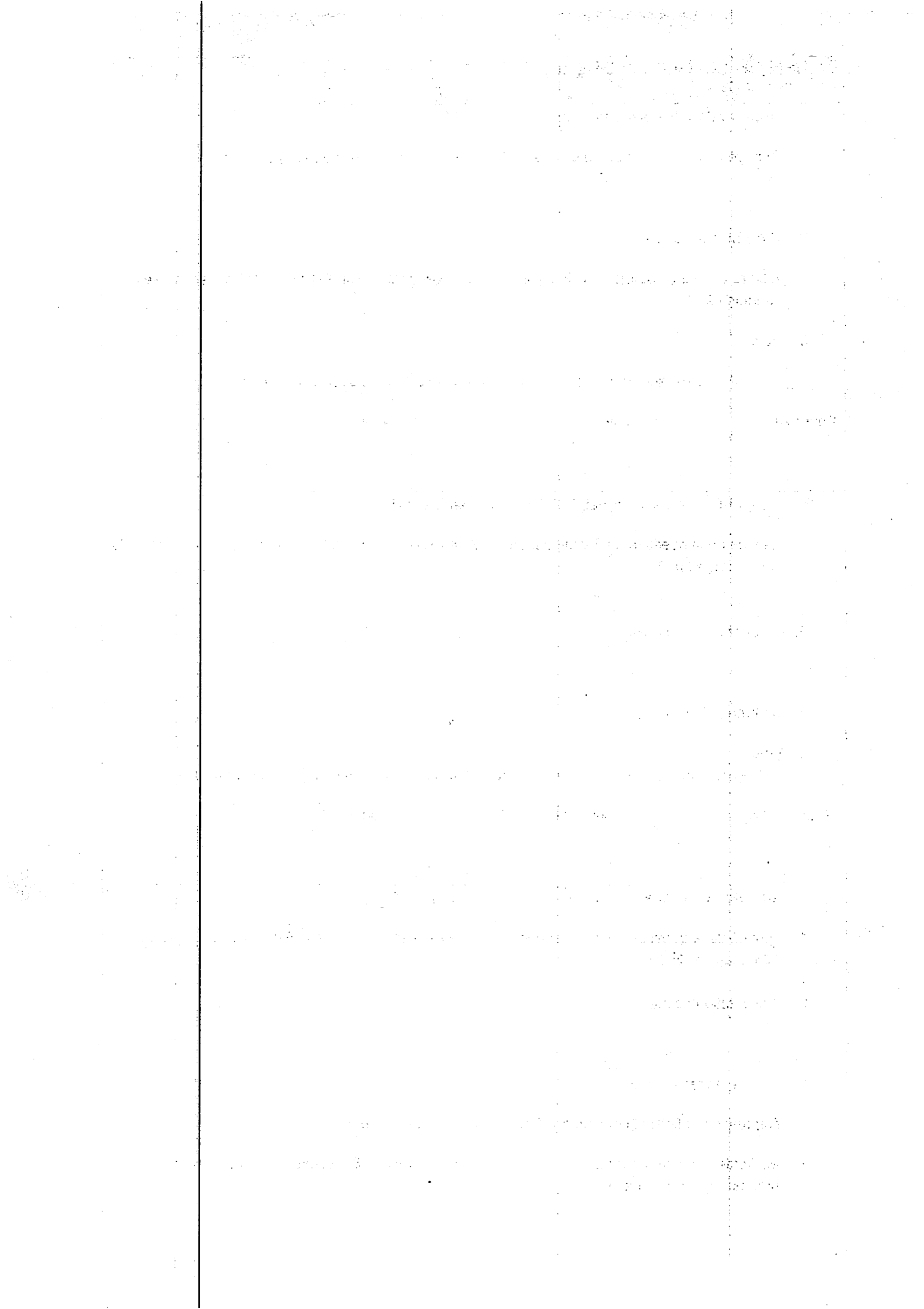
1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente le PV du CA de la séance du 28 novembre 2019

2. Présentation / contexte

3. Commentaires / débat

Représentant BPE : la motion doit figurer dans le compte –rendu.

M. Rottier : le compte-rendu doit faire le résumé des débats. Si besoin d'un complément, il faut proposer un complément.



4. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 05/11/2019

Pour 17 Abstention : 6 Contre : 1

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 1. Actions/Projets 2019

- Classement des projets arts plastiques à proposer à la collectivité

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Projet arts plastiques](#)

Deux projets sont proposés. Ode à la vie (1) et Odyssée Pict-020 (2)

2. Présentation / contexte

Priorisation projets arts plastiques

La collectivité territoriale, Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du REGLEMENT D'INTERVENTION propose d'accompagner financièrement les projets pédagogiques des établissements.

Les montants octroyés, tout autant que le nombre de projets éligibles sont limités et les choix doivent être prioritaires. "Chaque établissement pourra déposer, dans le cadre d'une liste qui aura préalablement fait l'objet d'une priorisation par le Conseil d'Administration..."

Adoption de la proposition de priorisation des projets d'arts plastiques, selon le document joint

3. Commentaires / débat

Les projets ont été proposés à la commission du 6 juin, il y a besoin de les classer.

Les administrateurs auraient souhaité avoir les dossiers papier comme les fois précédentes.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : : [2019-20/23](#)

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 2. Conventions

- [Convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat proposées aux lycéens au sein du collège Pierre Emmanuel à Pau](#)

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Convention d'hébergement et de restauration](#)

2. Présentation / contexte

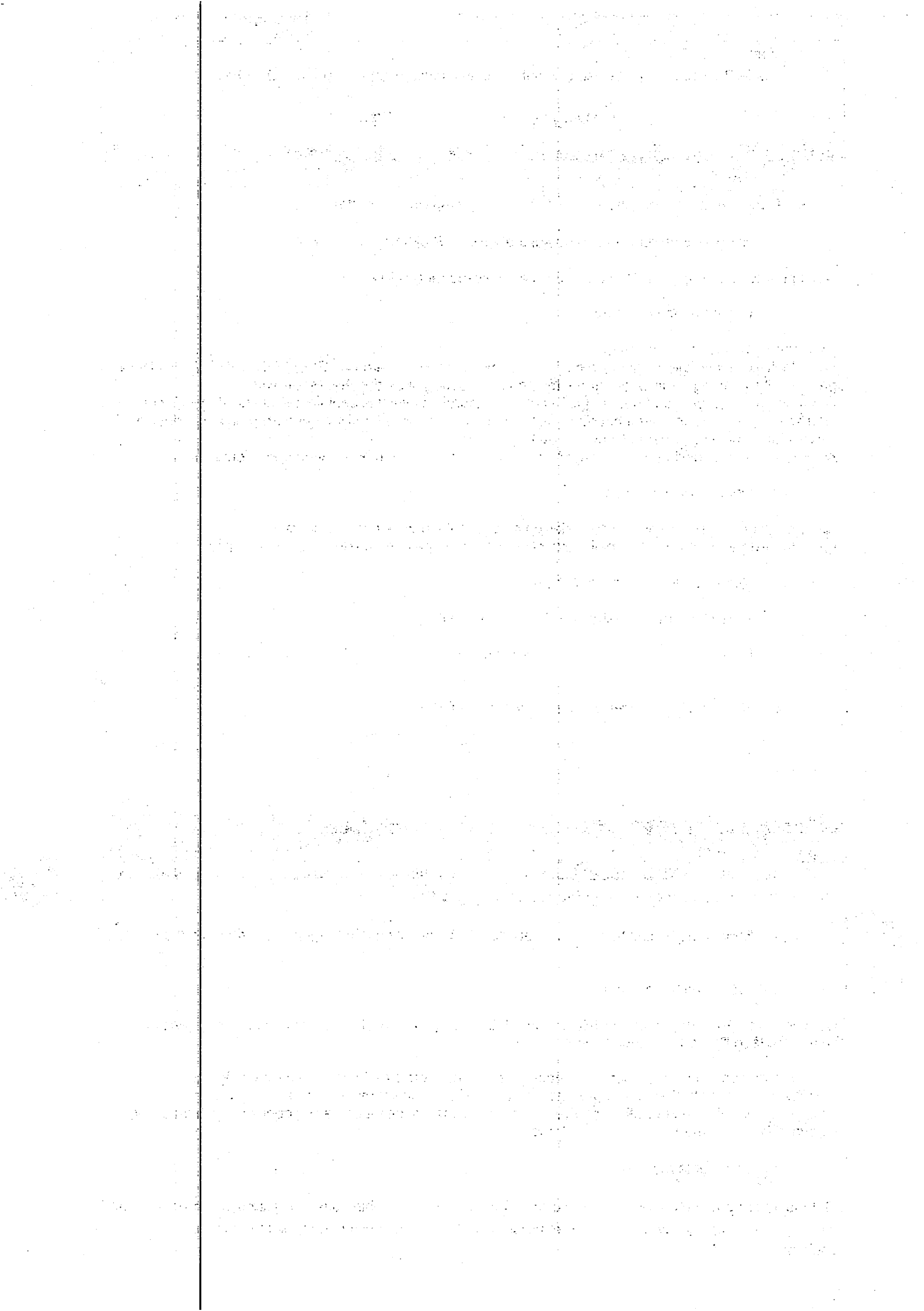
Convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat proposées aux lycéens au sein du collège Pierre Emmanuel à Pau.

Des internes sont au collège Pierre Emmanuel et ont des projets de tutorat avec les collégiens.

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention d'hébergement et de restauration relative aux places d'internat destinées aux lycéens au sein du collège innovant Pierre Emmanuel à Pau pour 3 ans.

3. Commentaires / débat

M. Estavoyer : pour ce partenariat, quand on lit la convention, il y a bien des tutorats mais le problème est que l'emploi du temps des lycéens tuteurs finissent à 18 h et ne peuvent donc pas répondre à la convention de tutorat.



M. Rottier est conscient de cette difficulté et qu'il faudra en tenir compte.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/28

- **Convention d'adhésion «AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GESTION PERENNE DES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEE »**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Convention de gestion des déchets toxiques**

2. Présentation / contexte

CONVENTION D'ADHESION - «AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GESTION PERENNE DES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEE

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la CONVENTION D'ADHESION - «AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GESTION PERENNE DES DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEE pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

3. Commentaires / débat

M. Tsjoen : mutualisation des achats pour le traitement des déchets toxiques auprès de la grande académie. C'est le lycée St Cricq qui va gérer le groupement d'achat

M. Puheu : quels sont les déchets toxiques ?

M. Tsjoen et représentant prof : en chimie et physique. Métaux lourds par exemple.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/24

- **CONTRAT de PRET de Matériel Pédagogique Adapté à usage individuel - mise en œuvre des mesures d'application du plan HANDISCOL**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Contrat de prêt de matériel pédagogique**

2. Présentation / contexte

CONTRAT de PRET de Matériel Pédagogique Adapté à usage individuel - mise en œuvre des mesures d'application du plan HANDISCOL.

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer le CONTRAT de PRET de Matériel Pédagogique Adapté à usage individuel pour tout élève éligible au dispositif et ce jusqu'à modification de la rédaction du contrat.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the effective management of any organization and for ensuring compliance with relevant laws and regulations.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect, analyze, and interpret data. It highlights the need for a systematic and consistent approach to data collection and analysis, and discusses the importance of using appropriate statistical methods and tools.

3. The third part of the document focuses on the role of data in decision-making and strategic planning. It explains how data can be used to identify trends, patterns, and opportunities, and how it can be used to inform the development of effective strategies and policies.

4. The fourth part of the document discusses the challenges and risks associated with data collection and analysis. It identifies common pitfalls and errors, and provides guidance on how to avoid them. It also discusses the importance of data security and privacy, and the need to implement appropriate safeguards to protect sensitive information.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key points discussed and emphasizing the importance of a data-driven approach to management and decision-making. It encourages organizations to embrace data and to use it effectively to achieve their goals and objectives.

3. Commentaires / débat

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Pour : 24

Abstention :

Contre :

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/25

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU

3. Budget 2020

- Signature donnée au chef d'établissement de valider toute convention à caractère pédagogique, sans incidence financière et mise à disposition de locaux dans le respect du principe de spécialité qui prévaut pour les EPLE, année scolaire 2019-2020

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Signature donnée au chef d'établissement

2. Présentation / contexte

CONVENTION A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer toute(s) convention(s) à caractère pédagogique, sur 2020, sans incidence financière et sans mise à disposition de locaux dans le respect du principe de spécialité qui prévaut aux EPLE (par exemple avec Les ESPE ou IFSI).

3. Commentaires / débat

M. Tsjoen donne des exemples : accueil de stagiaire, prêt de matériel, partenariat divers et variés ...
L'intérêt est de pouvoir répondre aux demandes sans attendre la tenue d'un conseil d'administration tout en permettant des échanges pédagogiques.

Représentant BPE : est-ce dans ce cadre le prêt de robot ? Réponse NON

4. Résultats du vote (le cas échéant)

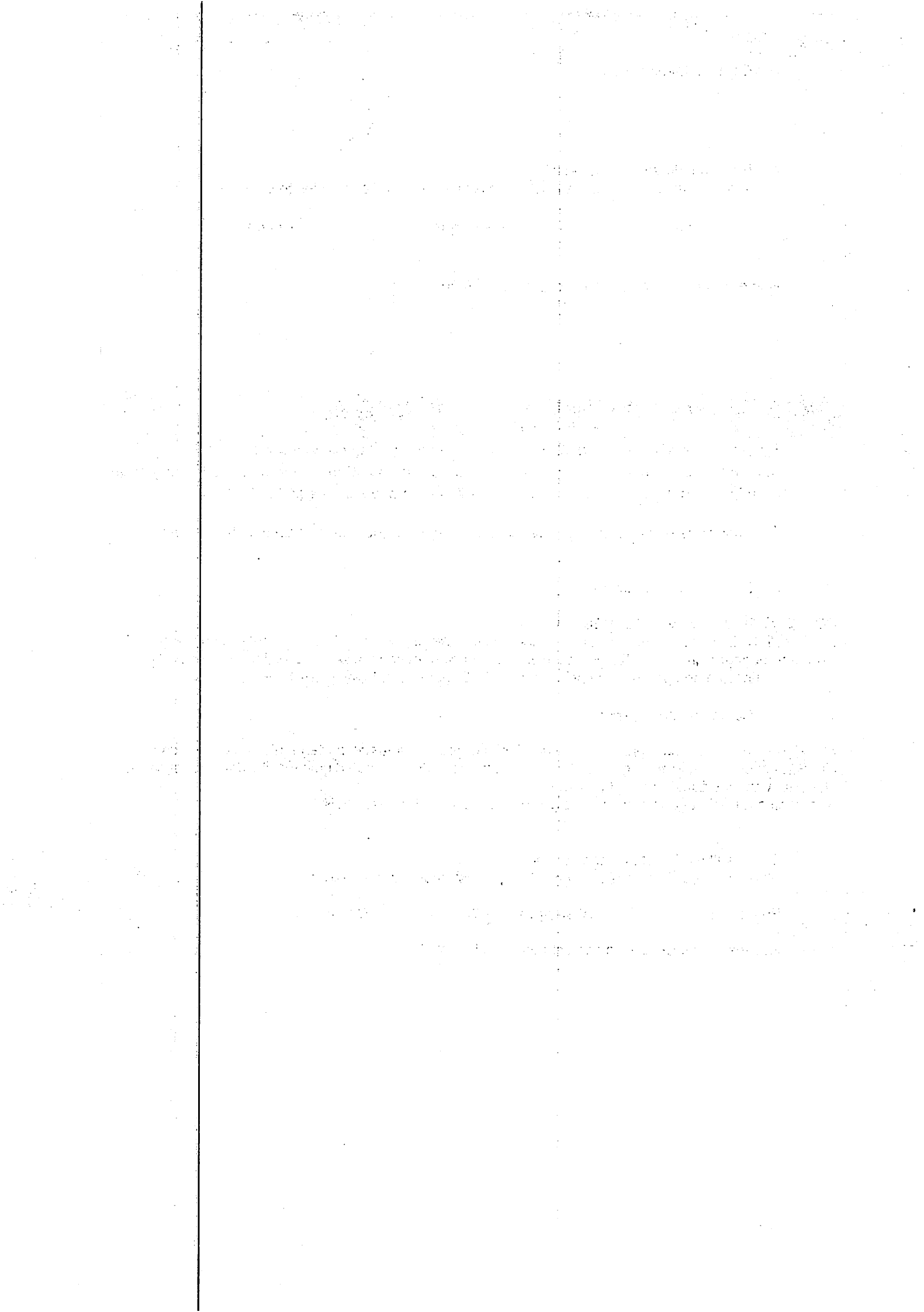
M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/27



- **Décision Budgétaire Modificative pour vote : répartition complémentaire des crédits collectivité DGF 2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Décision Budgétaire modificative](#)

2. Présentation / contexte

DGF 2020

La DGF 2020 a été sous-évaluée de 16 120.37€.

Un complément de répartition est proposé sur le domaine VIABILISATION au regard des dépenses 2019 pour un total définitif 2019 de 294 075.66 alors que le projet de budget 2020 a été établi à 277 250€, soit 16 825.66€ d'écart.

3. Commentaires / débat

M. Tsjoen : Un complément de budget de fonctionnement annuel notamment lié aux augmentations des consommations de chauffage et des fluides.

M. Bruneau : constat d'une forte déperdition des chaleurs.

M. Tsjoen : nouveau prestataire depuis le 31 août 2019 qui doit faire le point.

M. Rottier : les prestataires ne sont pas retenus par le lycée, cela dépend de la région.

Prof : il y avait des malfaçons de l'ancien prestataire qui avait bien été actés ?

Le nouveau prestataire a repris des travaux et refacturé à l'ancien prestataire qui n'avait pas fait le travail.

M. Pucheu : quelles sont les énergies ?

M. Tsjoen : Le gaz

M. Pucheu : N'y a-t-il pas intérêt de faire partie du réseau de chaleur ?

Représentante de la région : oui, mais encore faut-il que le réseau soit suffisamment dimensionné pour le faire. Idée dans l'avenir d'utiliser du gaz « vert » (méthanisation)

4. Résultats du vote (le cas échéant)

[M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.](#)

Pour : 23 Abstention : 1 Contre :

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2019-20/26](#)

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU

4. Préparation de la rentrée 2020

- **Information sur le dialogue de gestion RH avec la Région Nouvelle Aquitaine**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Dialogue de gestion RH avec la nouvelle aquitaine](#)

2. Présentation / contexte

M le proviseur indique qu'il y a un constat du travail qui a été fait entre l'établissement et la Région concernant l'état des lieux. Mais suppression de deux postes décidés par la Région à la prochaine vacance

3. Commentaires / débat

M. Estavoyer : calcul qui donne 18,4 qui donne 18. Et 21,5 sont arrondis en défaveur du lycée. les modes de calculs ne sont pas justes. Avec la région sur la restauration on s'est félicité d'avoir du bio, du local et d'avoir une restauration efficace. Si suppression d'un poste, on n'est pas sûr que cela reste efficace.

Ce n'est pas des ressources humaines mais purement comptable du fait de l'utilisation d'un logiciel.

La BPE rejoint cette question. Est-ce que le nombre de repas ont diminué ?

Non.

Donc on ne voit pas pourquoi la suppression des postes.

Faint, illegible text covering the majority of the page, appearing to be a document or report with multiple paragraphs.

La représentante des agents : Deux mutations ont été obtenues donc la vacance va avoir lieu dès la prochaine rentrée. On s'interroge sur le devenir du travail des agents. La région tient compte de la pénibilité, donc des jours de congés complémentaires. Comment va-t-on faire pour réaliser le service. On ressent un manque de reconnaissance.

Une motion est présentée à l'ensemble des administrateurs (motion jointe)

Les représentants des profs se joignent à cette inquiétude.

M. Rottier : engagement important des agents et sans leur implication, l'établissement ne pourrait pas fonctionner.

M. Pucheu : on est solidaire des agents. Cela fait 15 % d'agent en moins en 2 ans.

Représentant des profs : ex : nous finissons à 18 h, l'agent qui doit faire le ménage doit le faire en ½ h pour tout un étage car elle doit enchaîner avec le service de la plonge.

Manque de personnel aussi pour assurer l'entretien des toilettes. Pourrait conduire à ce que les élèves n'aillent plus aux toilettes.

Les représentants des élèves sont en charge d'un projet sur ce sujet et notamment pour sensibiliser sur les dégradations.

Mme Franck, représentante de la région : si la région a fait ce choix, ce n'est pas pour embêter le personnel et on a conscience de la pénibilité. Si ce choix, c'est pour être cohérent entre tous les établissements de la Nouvelle Aquitaine.

Que vous soyez mécontents, ça s'entend. Si vous voulez renégocier, cela peut être vu si vous avez de bons arguments.

Dans des établissements privés, c'étaient les élèves qui nettoyaient. Pourquoi on ne pourrait pas envisager une discussion sur ce point ?

La représentante des agents : Les toilettes sont propres mais dégradées visuellement car cassés et graffitis. L'internat est nettoyé tous les jours.

Représentant des élèves : manque de prise de conscience de la part de certains élèves pour la conservation de la propreté des toilettes dans la journée.

Représentante des profs : cela se passe dans des endroits où peu d'adultes passent à côté.

Représentant BPE : que peut-on faire ?

M. Rottier : il faut faire prendre conscience à chacun de prendre en compte ce problème (notamment les élèves)

Représentant des profs : peut-on surveiller les couloirs, toilettes ?

M. Rottier : c'est compliqué.

Mme Franck : ce problème existe un peu partout. Dans un collège, ils ont fait intervenir un psychologue

M. Reder : La région a fait beaucoup d'investissement dans les bâtiments. Il serait préférable d'investir dans le personnel qui fait beaucoup. On ne peut pas prendre compte d'une personne handicapée sans tenir compte de son handicap. Agir avec plus de cœur et de logique.

Mme Franck : le poste est adapté mais elle fait partie de l'équipe.

M. Rottier : on a interpellé les services pour que cela soit pris en compte car rare sont les établissements qui emploient des personnes trisomiques. Il devrait en être tenu compte et on a demandé une nouvelle étude.

Représentante des agents : les particularités liées aux classes préparatoires n'ont pas été prises en compte.

M. Pucheu : il manquait il y a quelque temps un chef cuisinier et donc le fonctionnement était moins bon.

M. Rottier : oui pendant 2 ans.

Si on enlève un cuisinier : il va y avoir un nouveau problème de fonctionnement.

Représentant des profs : si on supprime un cuisinier, le chef cuisinier va devoir prendre plus de produits transformés. Alors pourquoi, faire du bio, des produits locaux. Or on sait que la transformation n'est pas bonne pour la santé. Il y a un questionnaire à se poser sur ce que l'on veut faire.

Représentant BPE : cela ressemble à un calcul de management d'un cabinet privé.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Pour : Abstention : Contre :

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/

• Propositions de créations et de suppressions de postes d'enseignants

1. *Enoncé de la question ou du sujet abordé : Création et suppression de poste d'enseignants*
2. *Présentation / contexte*

Propositions de créations et de suppressions de postes d'enseignants

M. Rottier : on vous a fait suivre la notification de la DHG mentionnant les effectifs.

DHG 2020 : 2 183,75 H contre 2202,25 H pour 2019 pour un effectif stable.

Enseignements scientifiques de tronc commun, la place des mathématiques, Littérature, sont amenés à évoluer du fait de la réforme en substituant les enseignements spécialisés au lieu des séries. Le cadre légal évolue. Les options aussi. Le nouveau cadre nécessite de travailler en tenant compte de ces nouveaux éléments.

Le travail d'organisation est en cours.

A) la Création

Les effets de la réforme sur les terminales pour l'année prochaine. Il est nécessaire à faire stabiliser des postes et situations. Proposition de création de quatre postes pour stabiliser essentiellement des postes précaires et provisoires.

M. Rottier présente la proposition de création (cf documents « rentrée 2020 – Propositions de créations et de suppressions de poste d'enseignement »)

- HG : stabilisation de poste précaire pour répondre aux besoins
- STI : idem – pour l'enseignement du lycée et du secondaire.
- Arts Plastiques : effet de la réforme : besoin de 40 h et on dispose d'une enseignante de 15 h. Besoin de stabilisation également
- Eco Gestion : les besoins ont changé et

B) La suppression :

2 postes maths et un poste en anglais

3. Commentaires / débat

A) Sur la Création : Représentant prof : création d'un poste en informatique mais l'équipe pédagogique n'a pas été consulté. Il y aurait peu d'informatique, cela représente 2 h par semaine. Il y avait aujourd'hui un découpage conduisant l'enseignement de l'informatique par ½ h par exemple. Le prof de STI ne devrait pas faire d'informatique.

M. Rottier : à l'heure actuelle, il n'y a pas d'enseignants qui ont en charge l'informatique.

En Prépa : il va y avoir une distinction entre l'enseignement d'informatique pour tous et l'enseignement de l'option informatique en classe prépa. Enseignement informatique pour tous peut être conduit par des enseignants de STI. La question pouvant se poser est de savoir la part de l'informatique dans les TIPE.

Prof : Est-ce que cela a été cadré avec l'équipe pédagogique ? M. Rottier : oui

M. Pucheu : pas de visibilité précise sur la rentrée 2020 du fait des choix des élèves. Difficile de statuer alors que l'on ne sait pas les besoins et choix des élèves.

M. Bruneau : idem que M. Pucheu. On décide de création et de suppression de postes alors que la visibilité est nulle aujourd'hui. On décide sur la base de vœux qui sont incertains. Une fois que l'on aura décidé, il y aura une discussion de l'équipe sur les groupes et leur composition. Et il faudra tout reprendre lorsqu'il y aura les choix définitifs. Le choix d'aujourd'hui est très impactant et sans recul. Les besoins peuvent évoluer fortement dans les mois qui arrivent.

Mme Etchantchu ne comprend pas pourquoi il faut faire des choix maintenant. Quelles sont les dates à laquelle vous devez faire les demandes ?

M. Rottier : oui, les propositions doivent être remontées le 14 février. Vos observations sont pertinentes mais nous connaissons aujourd'hui des structures et tendances. Les conseils de classe auront lieu mi-mars mais la campagne de créations/suppressions sera terminée. Les besoins sont connus à 80 %.

M. Pucheu : si dans le secondaire, avant la fin de l'année, il est demandé de faire des maths, comment réajusterons nous ?

M. Rottier : nous ne pouvons porter sur nos épaules les décisions de l'éducation nationale.

M. Estavoyer : on nous demande un avis auquel nous ne pouvons pas répondre, autant ne pas émettre d'avis.

M. Rottier : il y aura forcément des conséquences sur les créations de poste.

M. Bruneau : le CA doit prendre des décisions sur la structure pédagogique sans savoir. Le choix aujourd'hui va nous créer une auto-contrainte dans l'avenir sur cette structure.

M. Busuttil : il y a des certitudes sur la structure par division, nombre de classe en seconde, premières. On connaît les horaires de spécialités et choix de maintenir des effectifs réduits dans la spécialité. On connaît les dispositifs des enseignements optionnels dans l'établissement. Les priorités de l'établissement restent celles de l'année dernière.

Représentant prof : demande aux élèves si le sondage est viable. Est-ce que les élèves ont répondu en connaissance de cause ?

M. Rottier : il y a des éléments connus notamment l'HG qui est au tronc commun et en spécialité et le sondage a été fait sérieusement.

Représentant élèves : le sondage a été fait sérieusement même si les représentants des élèves n'ont pas interrogés les élèves. Mais les choix peuvent évoluer.

Le lycée est réputé par son option d'Arts plastiques ce qui peut expliquer le besoin d'heure en Arts plastiques.

M. Rottier : on prend des décisions par rapport à ce que l'on connaît. Si on ne le fait pas maintenant, on ne pourra pas le faire par la suite.

Mme Etchantchu : le lycée est une étape d'orientation, je pense que le risque de changement des choix des élèves est fort. Aujourd'hui, les demandes de parcours sup sont encore inconnues. On ne devrait tenir compte du sondage qu'avec du recul.

Représentant des profs en HG : cela fait longtemps que le poste est précaire. Il faut en tenir compte pour la stabilité du poste.

M. Bruneau : l'année dernière on a décidé la suppression de poste d'HG. Il faut s'interroger sur la cohérence de nos décisions.

M. Busuttil : Ici, la création en HG est la création d'un poste spécifique.

M. Rottier : aujourd'hui, on a des éléments objectifs pour proposer ces créations de poste qui sont des postes définitifs pour éviter la précarité.

M. Bruneau : on a toujours défendu une position constante contre la précarité. On indique seulement que nous n'avons pas les éléments aujourd'hui pour décider. D'ailleurs, je constate qu'il n'y avait pas de BMP l'année dernière quand nous avons dû décider.

M. Rottier : le BMP existait.

B) La suppression :

Mme Etchantchu : n'est pas d'accord sur les horaires comptabilisés. Elle pense que la suppression de 2 postes est trop importante.

M. Rottier : nous n'avons pas de visibilité sur l'option de maths complémentaires.

Mme Etchantchu : est-ce qu'on est sûre que c'est le poste de M. VIOLEAU qui est concerné, aujourd'hui il a une mission par ailleurs et est déchargé de ce poste, mais il voudrait certainement le reprendre à l'issue de la mission. Et, de plus, aujourd'hui, la dernière arrivée est une personne en congé maternité et cette suppression risque de porter en conséquence sur le poste de cette personne et non sur celui de M. Violeau..

M. Rottier ne peut pas avoir un engagement formel que c'est ce poste qui sera supprimé.

Représentant des profs : lors des précédents CA, il avait toujours été refusé de supprimer ce poste de math de M. Violeau.

M. Pucheu : il y a-t-il beaucoup de poste qui sont gelés ?

M. Rottier : non, c'est le seul.

M. Estavoyer : concernant les maths complémentaires et expertes en option, est-ce que ce n'est pas

ressorti dans le sondage ?

M. Rottier : si mais on ne sait pas encore comment on va organiser l'AP et les options. On a donc des incertitudes.

M. Estavoyer : est-ce que vous avez donné l'information que l'accès à l'option des maths complémentaires sera restreinte, ce qui pourrait influencer sur leur choix ?

M. Rottier : en effet, il faudra le faire mais pour le moment on essaye de répondre aux besoins. On n'a pas de certitudes.

M. Estavoyer : Les spécialités choisies doivent être assurées et il y aura des conséquences sur le nombre de l'effectif des groupes de spécialités

4. Résultats du vote (le cas échéant)

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

A) Sur la création

Pour : 13

Abstention : 11

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2019-20/ 29](#)

B) sur la suppression :

Pour : 8

Abstention : 4

Contre : 12

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2019-20/ 30](#)

QUESTIONS DIVERSES

1 . Questions de M. Bruneau (mail du 8 février 2020)

1.1 Changement de calendrier et procédure

Réponse de M. Rottier : Obligé de répondre au 14 février. Et il s'agit d'un avis consultatif.

1.2 Etat des toilettes de l'établissement

Il a déjà été répondu à cette question plus haut

2 Questions de FCPE (mail du 8 février 2020)

2.1 Sortie des élèves aux ½ h

M. Rottier : Pour info : il y a eu une intrusion aujourd'hui pour lequel on a porté plainte.

La surveillance des entrées dans l'établissement doit être contrôlée. L'effectif de surveillance n'est pas mieux loti mais pour des raisons de sécurité, il faudrait rester sur les horaires d'ouvertures actuels. Nous n'avons pas la capacité de permettre l'ouverture à la demi-heure. La sortie reste possible mais la problématique est l'ouverture.

M. Pucheu : le problème de l'intrusion est possible même sans passer par l'entrée.

Représentant des agents : il existe des caméras.

M. Pucheu : on peut agir pour améliorer le bien-être au lycée. Or, il y a eu de la rigueur depuis l'arrivée de M. Rottier avec la suppression d'évènement, et notamment une après-midi théâtre.

M. Rottier : rien n'a été supprimé. Il y a juste un évènement en fin d'année car la demande n'a pas été faite.

Représentant des élèves rappelle que la demande avait été formulée et qu'elle avait été refusée.

M. Rottier : Refus car l'encadrement adulte n'était pas suffisant et que le délai pour la bonne réalisation du projet était trop court. Et l'impact sur la mobilisation du personnel aurait été trop important avec une charge de travail supplémentaire.

Représentant des élèves : on peut comprendre qu'il s'agit d'une question de sécurité. L'intrusion a eu lieu alors qu'aujourd'hui, le portail est ouvert toutes les heures. Concernant les bagarres, il y a eu une bagarre à la sortie à 18 h. Ces arguments ne sont pas en lien avec le problème de l'ouverture.

M. Rottier : la sécurité depuis les attentats terroristes est renforcée. Nous avons l'obligation d'un cadre pour limiter le risque.

M. Guilhaumaud : il est important de rappeler que depuis qu'il a été décidé de fermer le portail, le nombre d'incidents a fortement diminué. De plus, la mobilisation du personnel pour l'ouverture de ce portail est compliquée compte tenu de l'effectif. L'attractivité de l'ouverture du portail peut conduire à des actes isolés.

M. Bruneau : il faut prendre du recul. Nous subissons tous une augmentation de charge de notre travail et nous sommes obligés de faire des choix car nous ne sommes plus en mesure de prendre en charge un certain nombre de projet. Concrètement, nous ne pouvons plus assurer l'accompagnement des projets des élèves. Il manque d'effectifs pour assurer le service de Noël. Depuis 3-5 ans, on abandonne de plus en plus d'activité créative ou de services.

2.2 Quelle sera la forme des Conseils de classe de Première du second trimestre ?

M. Rottier : maintien de la forme du premier trimestre

M. Estavoyer : est ce que c'est satisfaisant et n'y a-t-il pas mieux à proposer ?

M. Rottier : nous n'avons pas mieux à proposer. Nous souhaitons mobiliser les professeurs sur des réunions comme les rencontres parents-profs.

M. Estavoyer : certains conseils se sont tenus sans professeur.

Mme Etchantchu : pour le 2^{ème} trimestre des élèves de premières qui doivent faire les choix d'abandon des spécialités, il faudrait avoir l'intervention des professeurs de spécialités. Il y a des élèves et des parents qui sont perdus. Cette formule n'est pas satisfaisante.

M. Rottier : le problème est que pour une même classe il y a plusieurs professeurs de spécialités qui interviennent. C'est compliqué.

M. Bussutil : l'échange peut avoir lieu plutôt lors des rencontres parents profs car lors du Conseil de classe cet échange n'a pas lieu. Les conseils peuvent être présents sur le bulletin de classe.

2.3 Quel est le bilan des épreuves E3C ?

M. Rottier : le bilan n'a pas été encore fait.

2.4 Quel est le retour et les informations émises lors de la réunion du Conseil Régional liée à la gratuité des livres ? Comment s'organisera le retour des collections en fin d'année scolaire ?

M. Rottier n'a pas été invité. A priori, la réunion n'était qu'avec des représentants syndicaux.

Mme Franck : au mois de janvier, il ressortait que les services y travaillaient. Il n'y a pas eu de décision pour le moment. Concernant la différence de traitement avec les lycées privés, cela est lié à la décision des représentants de ces lycées.

2.5 Est-il possible d'avoir une communication plus importante sur le Fond social lycéen par le lycée ? (cf mail)

M. Pucheu : nous n'avons pas les mails de tous les parents. Donc, ce serait une bonne solution que ce soit diffusé par le lycée.

3. Présentation du Service National Universel

M. Bourdat présente le SNU.

SNU se met en place basé sur le volontariat. Pour les jeunes de 15 à 16 ans. Deux missions : une mission d'intérêt général et une seconde mission.

Le séjour de cohésion du 22 juin au 3 juillet. Présentation détaillée aux classes de seconde obligatoire. Le SNU sera nécessaire pour passer le bac et peut-être le permis. Participation prise en charge par l'état.

Site SNU.gouv.fr avec une inscription avant le 3 avril 2020.

Motion des représentants des personnels ATSS :

Conseil d'administration du 10 février 2020.

Les représentants des personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux, et des agents techniques

territoriaux du lycée Louis Barthou souhaitent attirer l'attention du conseil d'administration sur les conclusions relatives à la dotation en personnels suite à la rencontre du 17 septembre 2019 avec les services du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine.

Compte tenu des éléments chiffrés pris en compte par l'outil de gestion du CRNA, dès la vacance de poste,

il est envisagé 3 suppressions (1 cuisinier et 2 agents d'entretien).

Un agent du service entretien a obtenu sa mutation au 1er mars pour l'académie de Toulouse, le support de

son poste est, en principe maintenu jusqu'au 31/08/2020, puis ce poste est supprimé.

Un cuisinier a également obtenu sa mutation pour un établissement plus proche de son domicile, donc suppression possible du poste au 01/09/2020.

Dans cette perspective, vous comprendrez que nous sommes inquiets pour la rentrée 2020 et la répartition

du volume de travail qui reste identique avec deux postes en moins.

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pénibilité des métiers et des tâches mises en œuvre par la Région, il est prévu un aménagement du temps de travail des agents en charge d'une mission de plongée en

leur accordant 1 à 3 jours de congés complémentaires.

Certes cette mesure est appréciable et appréciée : toutefois, cela concerne près de la moitié des agents et

représente 28 jours de congés, qui viendront en déduction des jours de travail à effectuer hors de la présence des élèves. Comme déjà souligné, les surfaces à entretenir sont toujours les mêmes : compte tenu des suppressions envisagées, les tâches des agents vont s'en trouver alourdies et sur un temps de présence plus court : où se situe donc le bénéfice de jours de congés supplémentaires pour pénibilité ?

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is mostly obscured by noise and low contrast.

Actuellement le lycée dispose de 4 postes de cuisiner et d'un poste de responsable du service de restauration, avec un fonctionnement du lundi matin 6h (service du petit déjeuner des internes arrivés le dimanche soir) au samedi midi 13 heures, ce qui permet d'avoir un roulement sur 5 semaines pour les services du samedi matin et du soir : avec 1 poste en moins, ce sera toutes les 4 semaines. Nous ne pouvons que constater une détérioration des conditions de travail des agents de la collectivité. Nous souhaitons que les services de la Région prennent en compte ces paramètres qui ne sont pas intégrés dans le calcul, tout comme l'effectif d'élèves en classes préparatoires, présents sur des plages horaires plus larges que les lycéens (présence le dimanche soir, et pendant les congés d'avril pour l'organisation des concours)

Fin de séance à 21h05

